



Plan de poursuite de formation.

Ton droit, noir sur blanc : si ton contrat d'apprentissage est rompu, tu peux **poursuivre ta formation pendant 6 mois** sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle (art. L. 6222-18-2 du Code du travail), le temps de retrouver un employeur — avec l'appui de l'école : ateliers CV, simulations d'entretien, job datings, mise en relation avec les entreprises partenaires. Ce plan organise cette poursuite avec toi.

Apprenti-e (nom, prénom, formation, promotion)

Date de la rupture

Date d'établissement du plan

Coordonnées de l'apprenti-e (téléphone, e-mail)

Raisons de la rupture (contexte, à l'initiative de qui)

Projet : la ou les options retenues

- ☐ Recherche d'un nouveau contrat d'apprentissage (même formation)
- ☐ Poursuite en formation initiale
- ☐ Modification du parcours (autre formation MSB)
- ☐ Accompagnement renforcé : ateliers CV · simulations d'entretien · job dating
- ☐ Assistance sociale ou psychologique

Plan d'action détaillé (qui fait quoi)**Points d'étape programmés (dates)****Référent-e MSB qui suit le plan (nom, contact)****Signature de l'apprenti-e****Signature MSB**

Pendant la poursuite : statut de stagiaire de la formation professionnelle (protection sociale maintenue), accès à l'ensemble des dispositifs de recherche d'employeur de l'école. Le circuit complet de la rupture (médiation consulaire, préavis) est détaillé dans la Brochure rupture de contrat et sur mantes-school.com/reclamation.

MANTES SCHOOL OF BUSINESS

SAS au capital de 10 000 € · Siège : 20 rue du Vieux Pilon · Le Campus : 2 rue Armand Cassan — 78200 Mantes-la-Jolie · 948 211 560

R.C.S. Versailles · NDA n° 11 78 87894 78

contact@mantes-school.com · 01 30 63 25 89 · mantes-school.com